

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

**DOCUMENT A - DEMANDE DE BONIFICATION** 

## DSDEN 91 - Mouvement INTRADEPARTEMENTAL, rentrée scolaire 2021

Doit être envoyé à la DSDEN de l'Essonne DIPER 2/Mouvement :

## **AU PLUS TARD LE 16 AVRIL 2021**

Impérativement par email à : ce.ia91.mvtintra@ac-versailles.fr

NOM D'USAGE :			
NOM DE NAISSANCE :	PF	ENOM:	
Date de naissance :/	./		
Affectation 2020/2021 :		Circonscription.	
☐ Titre définitif Cocher la ou les bonification(s)	☐ AFA sollicitée(s) :	☐ Titre provisoire	
■ MESURE DE CARTE SCOLAIF  Storing Voir règle en annexe 2  Nom de l'enseignant (e) visé (e			
☐ Je conserve ma priorité ☐ Je cède ma priorité à : bénéficiaire)		(Joindre un	courrier du
Date et signature de l'enseignant v	visé	Date et signature de l'enseig	nant bénéficiaire
■ AU TITRE DU HANDICAP  - Compléter le Document A et B  - Envoyer un dossier (document B) au médecin des personnels et de prévention impérativement par mail à ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr  ■ MAINTIEN SUR UN POSTE DE DIRECTION 3 situations possibles (\$cf. annexe 2)			
☐ 50 pts ☐ 20 pts ☐ 10 pts	miese zj		
□ ÉDUCATION PRIORITAIRE  Bonification exclusivement sur le poste occupé à titre provisoire hors AFA en 2020-2021, à la condition de le placer en premier vœu et d'avoir été affecté :  Pour la totalité de l'année scolaire et pour une quotité hebdomadaire au moins égale à 50% ou pour une durée minimale de 18 semaines continues à 100% (hors vacances scolaires).  Cette mesure concerne uniquement les enseignants titulaires.			
□ POSTE SPECIALISE			
Je suis affecté(e) à titre provisoire	en 2020/2021 sur ur	n poste d'enseignement spécial	lisé :
École :			
□ Pour la totalité de l'année scolaire et pour une quotité hebdomadaire au moins égale à 50%,			
☐ Pour une durée minimale de 18 semaines continues à 100% (hors vacances scolaires).			
■ PRIORITE DE REINTEGRATION (à partir du poste occupé à TPD perdu) après :			
□ CLD	CONGE PAI	RENTAL	□ DETACHEMENT